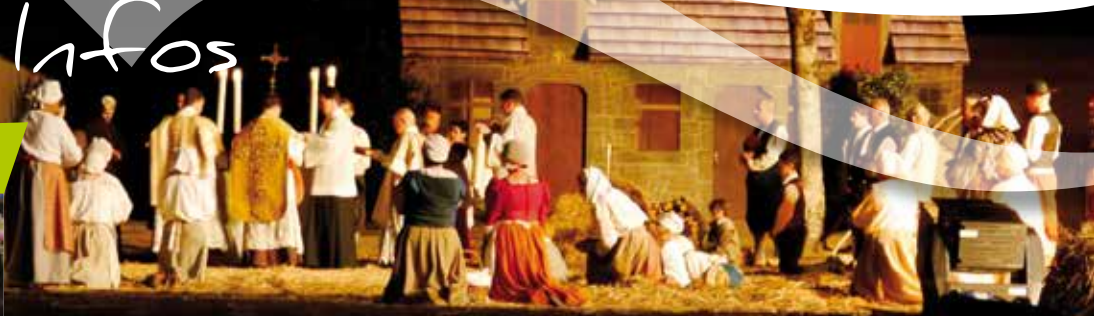




Sainte-Anne Infos

Festival des galettes du monde



Son et Lumière « Yves Nicolazic, paysan breton »

Juillet • 2015

Le Mot du Maire

Numéros Utiles

Mairie	02 97 57 63 91 Fax : 02 97 57 72 33 contact@sainte-anne-auray.com www.sainte-anne-auray.com
Santé	
Cabinet médical	02 97 57 57 18
Cabinet infirmier	02 97 57 65 40
Pharmacie	02 97 57 63 05
Dentiste	02 97 57 66 52
Kinés - M. POIS M. LE GUERROUÉ	02 97 31 98 78
Kiné - Mme GICQUEL-LEROUX	02 97 57 86 06
Ostéopathe	02 97 31 98 78
Pédicure - Podologue	02 97 31 82 14
Vétérinaire	02 97 31 73 00
Urgence vétérinaire	06 48 28 39 65
Pompiers	18
Police	17
Samu	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
La Poste	02 97 57 64 92
Office de Tourisme	02 97 24 34 94
Ouest France	06 84 07 84 71
Le Télégramme	06 62 08 54 46

Bonjour à tous,

Je souhaite commencer par adresser un grand remerciement à toutes celles et tous ceux qui font un effort pour l'entretien de leur propriété soit par un nettoyage des façades de leur habitation ou de leur commerce, soit par le ravalement, soit par le fleurissement de la propriété. Tous ces efforts ne sont pas vains puisqu'ils contribuent à l'accueil des visiteurs sur la commune et au bien-être des Saintannois.

Pour cet été, je me permets de vous rappeler quelques règles pour continuer à vivre en bonne harmonie avec ses voisins :

Respect de l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2009 concernant la réglementation sur les bruits de voisinage (tondeuse, perceuse, soirées tardives, musique, les animaux bruyants...).

Ne pas laisser votre animal de compagnie seul à divaguer, ramasser avec un petit sachet les crottes laissées par celui-ci sur les trottoirs, espaces verts ou autres.

Ne pas mettre ou ne pas laisser sur le trottoir votre conteneur à ordures ménagères un jour avant ou un jour après le ramassage.

Veiller à ce que vos haies, branches ou racines ne nuisent pas à votre voisin.

Je souhaite aborder un autre sujet : le stationnement en dehors des espaces réservés. Ainsi, les arrêts et stationnements suivants constituent une contravention de classe 4 :

- Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons dès le 30 Juin 2015.
- Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ainsi qu'en bordure des bandes cyclables dès le 30 Juin 2015.

La tarification et les risques encourus pour ce type d'infraction sont :

- 135 € pour une amende forfaitaire
- 90 € pour une amende minorée
- 375 € pour une amende majorée
- Pas de perte de point

Pour la sécurité de tous, je vous invite également, en voiture ou à moto, à lever le pied de la pédale d'accélération et de respecter les vitesses autorisées, la gendarmerie veille sur et hors commune. Je pense qu'une personne avertie en vaut deux.

Avec tous ces petits conseils et souhaits, je pense que vous passerez un bel et bon été.

A bientôt,

Le Maire - Roland GASTINE

Directeur de la publication :

Roland GASTINE, Maire de Ste-Anne d'Auray

Membres de la rédaction :

TROBOA Christian - ROBIN Philippe
REBY Stéphanie - LE LOSTEC Nicolas
LE ROUX Franck - JOUNOT Yvan
DESMARCHELIER Patrick - ANDRE Nathalie
Florence MORY

Conception et réalisation :

Frédéric SUEUR
CRÉAPRINT-COMMUNICATION
06 07 08 67 10
www.creaprint-communication.com
Tirage : 1200 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé
Encre végétale

État Civil

Période de MAI 2015

NAISSANCES

16 mai Louna MUSNIER DE PLEIGNES
26 mai Léo ARTHUS BERSON

DÉCÈS

11 mai Marie NERRIEC
12 mai Pierre VILAUD
12 mai Théophile THÉRAUD
13 mai Marthe BIDOU née DUBOIS
21 mai Marie LE RAY née LE CORRE
23 mai Eugène BERNARD



Contre les cambriolages, ayez les bons reflexes !

Les bonnes habitudes en cas d'absence

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.
- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.
- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.
- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.
- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.
- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Equipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonflage..) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte

le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En savoir plus sur :
<http://www.referentsurete.com/>

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bons sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre en Mairie.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).

Connectez vous vite sur :
<http://www.liste-objets-voles.fr>

Ou télécharger gratuitement l'application **Cambrio Liste** pour Apple ou Androide



Nids de frelons

Merci de rester vigilants sur les nids de frelons à signaler en Mairie.

Crottes de chiens

Merci aux propriétaires d'animaux domestiques de ne pas les laisser faire leurs crottes dans les lieux publics (trottoirs, pelouses et massifs, camping, Parc Camborne...).



Patrick Garrec Entreprise de Terrassement

ZA du Motten
56400 Sainte-Anne d'Auray • Création et curage de Plan d'eau - Puits
Tél. : 02 97 57 72 32 • Location de matériel
Port. : 06 09 39 51 12 - www.terrassement-garrec.com



RM 331 782 185 56

Confort Thermique

Entretien & Dépannage
Chauffage
56400 Auray
Tél. : 02 97 24 26 62
confortthermique@wanadoo.fr



Opération « Tranquilité Vacances »

En cas d'absence durable, prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...) ainsi que la Gendarmerie d'Auray et la Police Municipale.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie et de votre mairie.

* Voir l'article concernant les cambriolages.

Jardinage et Bricolage

Les beaux jours arrivent et avec eux les travaux d'extérieur.

Un rappel de quelques règles de civisme s'impose. En effet, les travaux de jardinage et de bricolage sont souvent des sources de nuisances sonores. Afin de limiter ces gênes à votre voisinage, ces travaux sont autorisés aux créneaux horaires suivants :

Jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santé.gouv.fr/canicule • www.météo.fr

Brûlage

Interdiction de brûlage à l'air libre

(circulaire du 18 novembre 2011, accessible sur internet) :

Depuis la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement 2009, les feux à l'air

libre sont interdits toute l'année en zone urbaine, périurbaine ou rurale, sauf pour les agriculteurs et les forestiers ou en cas de dérogations spéciales. Le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut aussi être la cause de la propagation d'incendies. En outre, la toxicité des substances émises est accrue quand sont

associés d'autres déchets (par exemple des plastiques ou des bois traités). Des solutions existent, elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets (déchetterie).

Horaires d'ouverture de la déchetterie :
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
du lundi au samedi. Fermé le mardi.

Demande de logement social sur internet

C'est maintenant possible

Vous voulez demander un logement social ? Vous pouvez désormais effectuer cette démarche directement en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Elle se déroule de la façon suivante :

- Dépôt de votre demande sur le site internet.
- Validation dans un délai de 48 à 72h si vous avez fourni une pièce d'identité lors de votre demande.
- Attribution d'un numéro unique d'enregistrement, attestant de l'enregistrement dans le système national et de l'ancienneté de votre demande.

- Traitement de la demande (en fonction de la zone géographique et de votre situation, la durée d'attente avant attribution d'un logement social peut varier de quelques semaines à plusieurs années).

Pour compléter l'ensemble des informations demandées, vous devez vous munir :

- Des pièces d'identité des différentes personnes de votre foyer.
- Des justificatifs de revenus et de ressources des différentes personnes de votre foyer (avis d'imposition,...).

Vous devez ensuite suivre les différentes étapes de la procédure :

- Répondre aux questions sur l'éligibilité de votre demande de logement.

- Activer votre adresse électronique.
- Saisir des informations.
- Ajouter des pièces justificatives (facultatif).
- Soumettre votre demande de logement social.
- Validation de votre demande par un guichet enregistreur.

Pour vous accompagner dans vos démarches, un numéro d'assistance téléphonique est également accessible au 0 812 04 01 70 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Votre demande en ligne a la même validité qu'une demande de logement social remplie sur un formulaire papier et déposée dans un service enregistreur (bailleur social, mairie).



SPORT

Agathe LE BOUEDEC, vice-championne nationale à Arcachon

C'est au récent championnat national UGSEL en GR qu'Agathe LE BOUEDEC, élève de première au lycée Ste Anne, s'est vue décerner la médaille d'argent dans la catégorie cadettes « scolaire ».

L'association sportive Gymnastique Rythmique du collège-lycée de Ste Anne prépare ces gymnastes tout au long de l'année, autant dans des exercices collectifs, de duos et individuels. Après de belles prestations au championnat régional, 9 d'entre elles ont été qualifiées pour participer

à cette finale nationale, et une a pu y participer en tant que juge-élève. Alliant la détente à la compétition, ces élèves ont pu profiter de ce voyage pour grimper sur la dune du Pilat, ce qui marquera sans doute un des moments forts du séjour.

Espérons qu'elles puissent renouveler cette belle expérience l'an prochain, dans le magnifique complexe sportif de Moulleron le Captif en Vendée !



Infos Diverses

Le carnet de santé de votre habitat

Tous les conseils pour prendre soin de votre logement

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable... et pour cause, nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps. Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? alors que le moindre équipement multimédia est fourni avec une notice !

En effet, nous disposons de peu d'informations pour connaître, comprendre et utiliser au mieux son logement.

Lorsque des désordres surviennent (sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparition de moisissures), il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.

Partant de ces constats, la Dreal¹ Bretagne et le Cerema² ont élaboré, dans le cadre du Plan

régional santé environnement (PRSE), avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement un carnet de santé de l'habitat.

Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi et l'entretien de votre logement.

Il s'adresse à tous les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.

Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements.

Alors n'hésitez plus, téléchargez, le carnet de santé de votre habitat sur :

www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr



¹ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

² Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

« Marché du terroir, cuisine et tralala »



Les démonstrations culinaires par le club des chefs du golfe du Morbihan, puis la dégustation.



Fabrication de bonbons devant les enfants sur le marché.



Démonstration et initiation à la danse country pendant le repas de mercredi soir sur le thème des USA.

Travaux

Attribution des marchés de travaux pour une réalisation des travaux à partir de septembre-octobre :

- **Voirie en juillet**, Rue du Guern (ralentisseurs en chicane, petit giratoire à l'intersection de la rue du Guern et

celle de Mané Huilir), Rue de la Chevalerie (parking et trottoir), accessibilité : rue de Vannes et rue Mathurin Guillouzo.

- **Abri jeux de boules** : couverture du deuxième terrain.

- **Basilique** : travaux de restauration.

- **Bibliothèque - médiathèque municipale** en collaboration avec l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés.

Vie Communale

Concours photos

Couleurs Urbaines

Une nouvelle fois merci aux 112 participants qui ont déposé leurs photos.

Parmi les 313 photos proposées, 15 ont été retenues par le jury, pour leur qualité ou leur originalité et seront exposées tout l'été rue de Vannes.

Cette année vous trouverez dans ce numéro un bulletin de vote. Si une photo retient votre attention n'hésitez pas à glisser ce bulletin de vote

dans une des urnes mises à disposition en Mairie ou à l'Office de Tourisme. Un tirage au sort parmi les bulletins de vote est effectué chaque année le jour des résultats salle Camborne à 18h qui donne droit à un prix.

Nous vous donnons rendez-vous le Samedi 26 Septembre salle Camborne pour une bourse au matériel photo-venez échanger, découvrir ou vendre entre 14h et 18h.

Renseignements à l'Office de Tourisme.

PRÉSIDENT DU JURY: JEAN-PIERRE DUPUICH

CONCOURS PHOTOS 2015: COULEURS URBAINES

BULLETIN DE VOTE

CLÔTURE DES VOTES LE 15 SEPTEMBRE 2015

À DÉPOSER OU ENVOYER À L'OFFICE DE TOURISME
1 RUE DE VANNES 56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

STE-ANNE@AURAY-TOURISME.COM
RENSEIGNEMENTS AU 02.97.24.34.94

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

C.P. : □□ □□□

VILLE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

PHOTO NUMÉRO

A L'ISSUE DE LA PROCLAMATION DU PALMARÈS, DANS LE CADRE DU CONCOURS, UN PRIX DE PARTICIPATION AU VOTE SERA ATTRIBUÉ PAR TIRAGE AU SORT PARI MI LES BULLETINS DE VOTE .



Soirées « Môm'en loisirs »

En collaboration avec la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie de Sainte-Anne d'Auray, le service jeunesse va mettre en place des animations gratuites pour les habitants de la commune.

Les 16 adolescents (âgés de 13 à 16 ans), inscrits au séjour d'été sur l'île de Noirmoutier du 27 au 31 juillet et encadrés par le responsable jeunesse, animeront plusieurs ateliers ludiques : jeux en bois, tir à l'arc, maquillage pour enfants, ... les jeudis 16 et 23 juillet de 19h00 à 21h30 sur le parking du collège.

Les jeunes campeurs seront au coeur d'un projet commun qui aura pour objectif de valoriser les adolescents par l'animation, de créer des espaces d'apprentissage de la vie de groupe (par un travail en équipe), d'initiation et de responsabilisation pour les jeunes.

Les ados auront à coeur de s'impliquer dans une dynamique de vie locale et d'offrir à la population un moment convivial et d'amusement pour permettre aux membres d'une famille de jouer ensemble et de favoriser les rencontres entre les habitants.

Un espace de vente de boissons non alcoolisées et de bonbons sera sur place. Le service jeunesse fera don de l'argent récolté au CCAS de la mairie de Sainte-Anne d'Auray.

Pour tout renseignement, merci de contacter le responsable jeunesse, Alan Le Niniven, au 0678796970 ou par mail : jeunesse@sainte-anne-auray.com

Agenda

Un été à Ste-Anne d'Auray

2 juillet

Apéro Klam - Gurvan Liard
(Vielle électro-acoustique)
Parc Camborne - 18h30 - Gratuit

5 juillet

Rando VTT et marche
au Motten organisée par l'association Quent & Moi - Camping Le Motten
Départ de 7h30 à 9h30

Du 10 au 24 juillet

Exposition
« Sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle »
Sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray
Salle Pierre de Kériolet
10h-12h / 13h30-18h

16 juillet

Soirée Môm'en loisirs
de 19 h à 21 h 30 : animations gratuites pour les habitants de la commune : jeux en bois, tir à l'arc, maquillage pour enfants, ...
Place du Bocéno (collège lycée)

18 juillet

Balade en giropode segway
RDV Office de tourisme - 18h

23 juillet

Soirée Môm'en loisirs
de 19 h à 21 h 30 : animations gratuites pour les habitants de la commune : jeux en bois, tir à l'arc, maquillage pour enfants, ...
Place du Bocéno (collège lycée)

25 et 26 juillet

Fête de la Sainte-Anne - Grand pardon
Sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray
Gratuit

Du 26 juillet au 1^{er} août (sauf 29)

Son et Lumière
« Yves Nicolazic, paysan breton »
Théâtre de verdure - Sanctuaire
21h45

30 juillet

Apéro Klam - Kopernic
(Triofunk)
Parc Camborne - 18h30 - Gratuit

2 août

Tro Breiz
Sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray

5 août

Balade Nocturne
Départ du Camping du Motten - 20h

8 août

Balade en giropode segway
RDV Office de tourisme - 18h

22 et 23 août

Festival des Galettes du Monde
(concert de Sinsemilia)
Site du Motten

27 août

Apéro Klam - Boyz in the Wood
(Blues)
Parc Camborne - 18h30 - Gratuit

TOUT L'ÉTÉ

1625 - 2015 : Ste-Anne d'Auray, histoire d'un sanctuaire en pays breton & Pierre de Grauw, dessins sur les psaumes.

Du 16 mai au 1^{er} novembre
Galerie supérieure du Cloître
Tous les jours 14h/18h

Détour d'Art

Du 6 juillet au 20 septembre
20 chapelles du pays d'Auray
à découvrir en famille.

Concours-Expo photos Couleurs Urbaines

Du 15 juin au 15 septembre
Rue de Vannes - Bulletin de votes à l'Office de tourisme et en mairie.

05 septembre

Forum des associations

17 septembre

Réunion publique à 20h30
à l'espace Camborne :
finances et projets de la commune

20 septembre

Bric à brac à la salle omnisports
(organisation ELSA)

26 septembre

Collecte des papiers et bouchons

